

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 090450
portant inscription au titre des Monuments
Historiques l'ancien hôpital de RIVIERES (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté n° 04-0083 du 24 février 2004 prorogé par celui n° 08-0026 du 18 janvier 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;
VU l'arrêté n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
VU la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 25 novembre 2008 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
CONSIDERANT que l'ancien hôpital de RIVIERES (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture attribuée à l'architecte de la province Guillaume Rollin au début du XVIIIe siècle et à la conservation d'une grande partie des dispositions d'origine malgré les transformations subies par la chapelle au XIXe siècle ;
Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R Ê T E

Article 1

Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, l'ancien hôpital de RIVIERES (Gard) avec son enclos et ses murs de clôture, figurant au cadastre section A, sur les parcelles n° 431 et 1449, d'une contenance de 9a 45ca et 16a 82ca et appartenant au BUREAU D'AIDE SOCIALE DE RIVIERES (Gard) ;
Celui-ci en est propriétaire par arrêté préfectoral du 8 février 1962 ;

Le BUREAU D'AIDE SOCIALE DE RIVIERES s'appelle depuis la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la commune de RIVIERES (Gard) identifiée sous le n° SIRET 213 00 215 7000 13 ;
Cet Etablissement Public Communal est représenté par Monsieur Patrice Rouquette, maire de la commune de Rivières (Gard) et président du Conseil d'Administration, et a pour siège social la mairie de Rivières (Gard) ;

La parcelle A 1449 est issue du partage de la parcelle A 1346 par acte passé devant Maître Denis EXBRAYAT, notaire à Barjac (Gard), le 10 décembre 1987 et publié au bureau des hypothèques d'Ales (Gard) le 15 décembre 1987, vol. 4557, n° 27 ;

Article 2

Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3

Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Montpellier, le - 8 JUL. 2009

Le Préfet

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

POUR AMPLIATION
l'Attachée de Préfecture
du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales



Marylène COTTANCIN

COPIE DE L'ARRÊTÉ
CONSULTE

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
de la région Languedoc-Roussillon
Le Conservateur régional des monuments historiques

P/Le Directeur régional des affaires culturelles
Delphine CHRISTOPHE

Sylvie MIROLO-SUAREZ
Attachée principale responsable des affaires générales financières et juridiques

Département :
GARD

Commune :
RIVIERES

Section : 0A

Échelle d'origine : 1/1250

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/09/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ALES

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

